



# Notre mot à dire



Départ d'un train lors des premiers congés payés de 1936, avancée sociale acquise par la grève et le combat syndical

## VIVE LE TEMPS LIBRE !

Pour beaucoup d'entre nous, l'heure est aux congés payés ! Après une année difficile, ponctuée de confinements et de déconfinements, de travail dans des conditions dégradées ou de chômage partiel qui dure, de luttes syndicales sur tous les fronts et dans tous les secteurs, ces quelques jours ou semaines de liberté n'auront jamais été aussi utiles.

Pendant très longtemps, les congés payés étaient considérés comme une utopie. Le bon sens voulait qu'on ne soit payé que

lorsqu'on travaillait ; on n'était donc pas payé lorsqu'on ne travaillait pas !

La généralisation des congés payés n'a d'ail-

### Sommaire

#### Edito

VIVE LE TEMPS LIBRE . p.1

**Autoroutes** : Sus aux rémunérations, priorité aux dividendes ! . p.4

**Transport Aérien** : NAO 2021 : La FEETS-FO ne signe pas ! .. p.4

**Propreté** : Accord égalité professionnelle dans la branche propreté ..... p.5

#### Manutention Ferroviaire :

Transfert conventionnel dans la branche manutention ferroviaire / Attribution des nouveaux marchés RATP ..... p.5

**Fonction Publique** : L'actualité du « quoi qu'il en coûte » au ministère de l'Ecologie mode « Feets de la musique » / Vie militante : . p.6

**Résolution du Conseil National Fédéral de la FEETS-FO du 22 juin 2021** ..... p.8

**Création d'un syndicat FORCE OUVRIERE des salariés de la qualité de l'air** ... p.11

leurs jamais été inscrite dans le programme du Front Populaire. Seules les grèves massives et joyeuses de 1936 ont permis cette conquête sociale !

Les congés payés, première émancipation face au salariat n'ont donc été l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

Cette liberté, cette nécessité de ne pas être considérés comme des outils de production ou de consommation, cette évidence d'être affranchi de nos contraintes sont l'essence des combats des salariés face à ceux qui n'ont que « leur propre valeur du travail » dans leur vocabulaire. Pour ces derniers, patronat ou gouvernement, le travail est la production d'autrui sur laquelle ils s'enrichissent toujours plus. Lorsqu'ils parlent de travail, ils ne parlent que de rentabilité productiviste au plus bas coût.

De la même façon, ils veulent nous faire travailler le week-end, mais également plus longtemps en retardant le moment du départ à la retraite.

A l'instar des congés payés, la retraite n'est pourtant que la contrepartie de notre travail.

Nous défendrons coûte que coûte nos droits au seul prétexte que nous voulons être libres, au seul prétexte que le lien de subordination juridique ou économique qui nous lie à notre patron ne peut perdurer à toutes heures, tous les jours de notre vie !

Militer n'est pas travailler : vous avez donc été présents auprès des salariés, en journée, en soirée, la nuit, en semaine comme le week-end. Tâchez de profiter de cet été et du temps libre qui vous est dû même si votre disponibilité pour vos camarades et les combats syndicaux qui se poursuivent, reste entière.

A la rentrée, soyons à nouveau au rendez-vous si nécessaire pour continuer de défendre notre droit à profiter de notre temps hors du travail et de notre liberté en se battant pour nos retraites !



**Zaimil NIZARALY**

**Secrétaire général**

znizaraly@feets-fo.fr



*ceci n'est qu'*

# ÉLECTIONS ACCORDS JURIDIQUES en BREF NEGOTIATIONS

## PREVENTION SECURITE

L'absence d'exclusivité  
condamnée par le Juge

Si les entreprises de sécurité privée bénéficient d'une exception au repos dominical de leurs salariés, ce n'est que dans les cas où elles exercent conformément aux stipulations du Code de la sécurité intérieure et notamment son article L612-2 relatif à l'exclusivité de la prestation.

C'est en résumé la motivation de la Cour d'appel de Toulouse condamnant une entreprise de sécurité dont les agents avaient effectué des tâches autres que la sécurité, au sein d'un magasin Casino ouvert le dimanche après 13h00 sans personnel interne, notamment sans caissière (aide au scannage de produits, rangement dans les paniers des clients ...).

L'intervention volontaire de la FEETS FO, a été déclarée licite. Une affaire semblable avait été jugée en référé (absence d'appel), à l'encontre de SOBORDE HARD DISCOUNT et MONDIAL PROTECTION, avec des condamnations similaires.



## LE DU MOIS



FO Transport Aerien

@FO\_Aerien

2 juillet, 10:55

La @FeetsFO en soutien des camarades d'ADP !! Pour le retrait du PSE-PACT !! @force\_ouvriere @YVeyrier



FEDERATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT,  
DES TRANSPORTS ET DES SERVICES FORCE OUVRIÈRE

Notre Mot A Dire n°170 • juillet 2021

46, rue des Petites Écuries - 75010 Paris • Tél. : 01.44.83.86.20

Fax : 01.48.24.38.32 • Courriel : contact@feets-fo.fr • Site : www.feets-fo.fr

Directeur de la Publication : Zaïnil NIZARALY • Rédaction : Etienne CASTILLO

Publication éditée par la FEETS-FO • Publicité : au Journal

Impression FEETS-FO au siège de la Fédération • Dépôt légal : Juillet 2021

N° CPPAP : 0524 S 06882 • N° ISSN : 1263-5618

un journal



# AUTOROUTES : SUS AUX RÉMUNÉRATIONS, PRIORITÉ AUX DIVIDENDES !



**Laurent**  
ilfloch@feets-fo.fr

**Autoroutes**

La négociation sur les rémunérations annuelles garanties (RAG) vient de s'achever !

L'ASFA a mis en avant le faible trafic sur le réseau et une reprise en demi-teinte pour justifier une revalorisation des RAG 2020 de + 0.40 %. Elle envoie un signal fortement négatif aux salariés de la branche en engageant un tassement des minima pour les rapprocher du SMIC et de fait précariser davantage ses salariés.

Il va sans dire que cette Chambre patronale n'a aucune volonté de valoriser les métiers de la branche

puisque la négociation s'est soldée par une ultime proposition de revalorisation de + 0.70 %.

La FEETS-FO a demandé une revalorisation conséquente de + 3.00 % sur la base de la revalorisation mécanique liée à la revalorisation du SMIC, de la reconnaissance des efforts faits par les salariés, toujours sur le pont pendant la pandémie et de la volonté de valorisation des métiers de la branche.

Face au refus des patrons de placer cette négociation sur une perspective d'avenir, la FEETS-FO n'est pas signataire de la proposition d'accord sur les RAG 2020.

En persistant à considérer le seul aspect économique des entreprises de la Branche, l'ASFA rate encore une fois l'occasion de montrer que des entreprises « en bonne santé » (malgré la crise sanitaire !) pourraient aussi s'enorgueillir d'être des entreprises « où il fait bon travailler ! » aujourd'hui et encore demain !

Il en ressort au moins que les actionnaires de ces entreprises peuvent dormir sur leurs deux oreilles : les sociétés d'autoroutes continuent de se désendetter, contraignent leur masse salariale et de fait engrangent bénéfices et dividendes au profit du Grand capital !!!



## NAO 2021 : LA FEETS-FO NE SIGNE PAS !

Les NAO 2021 viennent de se clôturer au sein de la branche du transport aérien. Un accord NAO a par la suite été mis à signature à la fin du mois de juin. Cet accord ne propose qu'une revalorisation légale des premiers salaires car en dessous du SMIC. En effet, selon la chambre patronale,

vu les difficultés financières rencontrées par les entreprises de l'aérien au travers de la crise de la COVID19, aucune augmentation globale des salaires n'est possible. A l'heure où l'activité reprend, le patronat du secteur poursuit ses plans de destructions d'emplois et de gel des salaires. Il agit

par pur opportunisme pour augmenter ses marges de profits à venir sur le dos des salariés. La FEETS-FO n'a donc pas signé cet accord qui fait payer la crise aux salariés !



**Michael**  
mdellis@feets-fo.fr  
**Transport  
Aérien**



*ceci n'est qu'*

# ACCORD ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

## DANS LA BRANCHE PROPRETÉ

Depuis 1946, l'égalité femmes-hommes est un principe constitutionnel (la loi garantit aux femmes dans tous les domaines des droits égaux à ceux des hommes). Malgré un important corpus législatif pour l'égalité professionnelle, la situation des femmes, notamment dans la propreté reste plus fragile que celle des hommes.

La FEETS-FO a signé un nouvel accord dans la branche Propreté pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui fixe de nouveaux objectifs et des actions qui seront suivis au sein d'un comité. Un tableau figurant à l'article 9 de l'accord détaille les objectifs et les actions à mettre en œuvre et à quel niveau (branche ou entreprise). La date d'entrée en vigueur de l'accord est fixée au lendemain de la date de publication de l'arrêté d'extension au Journal officiel.

Cet accord, une fois étendu, sera inséré en annexe V de la Convention collective nationale. Il fixe des objectifs et des actions afin d'améliorer concrètement l'égalité professionnelle des femmes et des hommes et la mixité professionnelle au niveau de la branche dans les domaines suivants :

- lutter contre les discriminations morales et sexuelles ;

- favoriser la mixité professionnelle ;
- ouvrir davantage l'accès à la formation professionnelle : instauration d'un délai de prévenance de 7 jours, sauf accord exprès du salarié, lorsque le départ en formation implique un éloignement du domicile de plusieurs jours ;
- encourager la parité dans l'évolution professionnelle ;
- réduire les inégalités salariales femmes/hommes : un bilan sera fait sur la réalisation des obligations légales sur l'égalité salariale ;
- améliorer les conditions de travail et d'emploi des femmes et des hommes : favoriser l'accès à un temps plein, promouvoir le travail en journée / en continu, prise en compte de la santé et sécurité au travail sous l'angle de l'égalité professionnelle, lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.



**Nadia**

njacquot@feets-fo.fr

**Nettoyage  
Propreté**

## TRANSFERT CONVENTIONNEL DANS LA BRANCHE MANUTENTION FERROVIAIRE

La FEETS-FO a signé un accord qui modifie les articles 15 ter et 15 quinquies relatifs au transfert conventionnel à l'occasion d'un changement de titulaire de marché.

Cet accord relève du champ d'application géographique et professionnel de la convention collective nationale de la manutention ferroviaire. (IDCC 538)

*un journal*



Le transfert conventionnel garantit le maintien des contrats en cours en cas de changement de prestataire de services. La FEETS-FO a négocié et obtenu deux points importants :

- l'accord transforme et élargit le rôle du comité de conciliation afin d'intégrer les cas de redécoupage d'un marché initial en plusieurs lots comme c'est le cas à la RATP. En cas d'absence d'accord entre les entreprises entrantes et l'entreprise sortante sur la répartition des salariés à transférer du fait du découpage initial en plusieurs

lots, le comité de conciliation paritaire est saisi ;

- pour éviter qu'un salarié soit multi employeur, l'accord stipule que chaque salarié affecté au marché initial voit son contrat de travail se poursuivre auprès d'une seule des entreprises entrantes « dans la mesure du possible ».



**Nadia**

njacquot@feets-fo.fr

**Manutention  
ferroviaire**

## L'actualité du « quoi qu'il en coûte » au ministère de l'Écologie mode « Feets de la musique »

J'ai la DIR  
Les DREAL  
L'OFB  
La Centrale  
DDT  
L'Outre-Mer  
Et la DIRM  
Les Agences  
Céréma  
VNF  
Météo  
P'IGN  
Natura  
Les écoles  
L'aviation

Qui veut fuir,  
Qui s'affalent,  
Qu'est mal né  
Qui a mal  
Isolée  
Qu'on transfert  
Qu'est infirme  
Ca sent l'rance  
C'est pas ça  
Qui s'affaisse  
C'est pas l'beau  
A la peine  
Qui s'en va  
C'est les soldes  
Sous tension

Complainte ou champ de ralliement ? La sortie du confinement doit être l'occasion de remettre de l'énergie renouvelable dans le moteur de la syndic'attitude... notre mot

d'ordre n'étant pas la résilience mais la résil'stance !!

Les camarades ont engagé la résistance visible dans un certain nombre d'endroits

*ceci n'est qu'*



(DIR, Météo-France en Guyane, Cerema au plan juridique, VNF pour illustrer les effets concrets des baisses d'effectifs, les Inspecteurs et Délégués du Permis de Conduire pour lutter contre la privatisation, ...),

à nous de l'amplifier avant que la sur-ri-gueur de sortie de crise ne vienne amplifier les chantiers de démolitions lancés avant la crise !

## Vie militante

- La FGF-FO a tenu son congrès à Nancy du 14 au 18 juin, avec la participation active de la plupart des syndicats nationaux de la fédération. Combat contre les effets de la loi dite de Transformation de la Fonction Publique, revendications sur le pouvoir d'achat, les carrières, le télétravail, la protection sociale complémentaire, défense de l'emploi statutaire tout en défendant les agents recrutés sur contrats, projection sur les élections FP 2022, autant de sujets à retrouver dans les résolutions adoptées.
- Nos syndicats nationaux sont pleinement mobilisés pour continuer à conseiller et défendre les droits des agents (mobilité, promotion, mesures d'accompagnement, rupture conventionnelle...) dans le nouveau contexte de disparition des compétences des CAP. Indicateur que cela fonctionne : l'administration obligée d'ajuster ses propres textes pour moins « embêter » les chefs de service. En appui des syndicats nationaux, une formation juridique est en cours de mise en place par la fédération.
- Nos cartels ont eux assuré une présence continue durant la crise sanitaire, au travers des CHSCT en particulier. La période de déconfinement progressif doit être l'occasion de remettre de l'humain et d'aller au contact des collègues.
- Formation syndicale : la promotion 1 de la FEETS-Académie (formation en ligne) est désormais diplômée ! 2 sessions complémentaires sont en cours de mise en place pour nos camarades d'administration centrale et de VNF/Cerema. N'hésitez pas à faire remonter vos besoins !
- Si l'échéance peut paraître lointaine, le sprint marathon des élections 2022 est déjà lancé ! Un cartel dédié a été organisé le 10 juin pour lancer la dynamique avec les syndicats nationaux.



**Laurent**  
l.jannvier@feets-fo.fr

Fonction Publique



# RÉSOLUTION DU CONSEIL NATIONAL FÉDÉRAL DE LA FEETS-FO DU 22 JUIN 2021



Le Conseil National Fédéral (CNF) de la FEETS-FO réuni à Paris le 22 juin 2021 s'inscrit pleinement dans les résolutions du 12ème Congrès de la FEETS-FO de septembre 2020.

Le CNF réaffirme son engagement pour la défense des libertés individuelles et collectives et dénonce, en France, comme partout dans le monde, les dérives d'un pouvoir oligarchique devenant d'autant plus autoritaire que les inégalités sociales se creusent.

Le CNF fustige tout recours à l'Etat d'urgence et toute mesure législative visant à le rendre semi-permanent. Le CNF dénonce toutes les mesures de contrôle et de fichage de la population largement détournées pour museler l'expression des revendications sociales.

Le CNF condamne les

mesures liberticides de la loi sécurité globale, ainsi que les dispositions permettant d'infliger une sanction financière à l'encontre des agents de sécurité privée, et demande leur abrogation.

Le CNF réaffirme son engagement internationaliste. La lutte contre l'exploitation n'a pas de frontière et doit être menée partout, sans distinction de nationalité. La fédération exige des pouvoirs publics les moyens nécessaires pour assurer le sauvetage des hommes, femmes et enfants risquant leur vie en mer Méditerranée et sur toute autre frontière.

---

## Crise COVID 19

La FEETS FO constate que pour motif sanitaire, s'installe une crise économique et sociale essentiellement liée aux poli-

tiques menées par les gouvernements successifs.

Le CNF exige du gouvernement la mise en place d'un nouveau dispositif d'activité partielle longue durée réellement adaptée à la situation des secteurs frappés de plein fouet par la crise.

Le CNF revendique le maintien des dispositifs d'aide aux salariés tant que la crise perdure. Le CNF exige que la perception par les employeurs d'aides publiques soit conditionnée à l'impossibilité de licenciements, de remise en cause des accords collectifs ou de versement de dividendes.

Le CNF restera vigilant à ce que la reprise économique ne se traduise pas par une nouvelle financiarisation de l'économie, avec des rachats et fusions d'entreprises, au bénéfice des actionnaires et au détriment des salariés.



*ceci n'est qu'*

Le CNF revendique la reconnaissance automatique en maladie professionnelle de la COVID19 pour tous les travailleurs, sans restriction de symptômes et/ou séquelles.

Le CNF dénonce l'absence de mesures concrètes en faveur des travailleurs de la « seconde ligne » et revendique une revalorisation des salaires. Le CNF exige que les pouvoirs publics et entreprises publics ou privées, recourant à la sous-traitance, assument leurs responsabilités, vis-à-vis des salariés qui interviennent dans leurs locaux.

Le CNF constate que l'affaiblissement des services publics depuis des années, a conduit à la remise en cause de libertés et droits fondamentaux, confirmant que sans services publics, il n'y a pas de République.

Le CNF dénonce la mise en place d'une surveillance accrue via le télétravail des salariés victimes de la crise sanitaire. Le télétravail ne doit pas servir le patronat dans sa quête d'exploitation sans limites des travailleurs.

Le CNF dénonce, sous prétexte de la crise, la

multiplication des plans sociaux, de suppressions d'emplois et des effectifs. Il dénonce la remise en cause des acquis et des salaires. Considérant que les salariés n'ont pas à payer la crise, il revendique le maintien de tous les emplois, des acquis et des salaires.

---

## Défense de notre protection sociale

Tout au long de la crise COVID19, la sécurité sociale et l'assurance chômage ont fortement contribué au soutien de l'économie par des exonérations d'une part et des aides sociales aux salariés d'autre part.

Le CNF s'oppose à ce que les dettes accumulées soient payées par les travailleurs via de nouvelles baisses de prestations ou des augmentations d'impôts. Le CNF revendique que les dettes soient remboursées par une suppression des exonérations de cotisations patronales, notamment au niveau du SMIC, et une taxation des dividendes.

Le CNF revendique l'abandon définitif de la réforme de l'assurance chômage motivée par la

recherche d'économies pour pallier les baisses de cotisations. En baissant drastiquement le niveau d'indemnisation elle précipitera dans l'extrême précarité plusieurs centaines de milliers de travailleurs. Le CNF s'opposera à toute apparition d'assurances complémentaires, première étape d'une privatisation.

Le CNF s'oppose à toute réduction des droits à la formation professionnelle pour compenser les exonérations de cotisations accordées aux employeurs pendant la crise.

Le CNF revendique, d'autant plus à la lueur de la gestion de la crise sanitaire dans les entreprises et les services, le retour et le maintien du CHSCT.

---

## Lutter contre un retour programmé au moyen-âge

Alors que s'organise la fin du confinement, mais pas celle de l'épidémie, le CNF constate que le gouvernement prépare d'ores-et-déjà les réformes à venir:

Non aux baronnies locales : le CNF s'oppose à la loi 4D (Différenciation,

Décentralisation, Déconcentration et Décomplexification), nouvelle étape de décentralisation du service public vers des collectivités locales et de renforcement de l'arbitraire préfectoral, découpant le territoire national en autant de potentiats locaux et rompant un peu plus l'égalité des citoyens sur l'ensemble du pays et soumettant le service public républicain au clientélisme politique.

Non aux persécutions : le CNF réaffirme son indépendance vis-à-vis de toute école politique, religieuse ou philosophique et s'oppose à toute main-mise ou influence de l'une d'elle sur l'organisation syndicale comme sur l'organisation du travail. Le CNF défend la liberté de conscience et de croyance des travailleurs et s'oppose à toute instrumentalisation électoraliste de la laïcité ayant pour conséquence la libération d'un discours raciste et l'ostracisation d'une partie des travailleurs.

Le CNF réaffirme son attachement à la neutralité du service public.

Non à l'autoritarisme : le CNF dénonce la volonté croissante du pouvoir de régenter la vie des individus, notamment les modalités d'organisation de l'action militante, dans le but de museler certaines revendications.

---

### **Lutter pour notre monde d'après**

Pour la liberté de négociation : le CNF demande la liberté pour les interlocuteurs sociaux, de conserver leur branche professionnelle et s'oppose à toute velléité de fusion.

Pour une prise en compte conjointe des enjeux environnementaux et sociaux : le CNF dénonce le partage des responsabilités environnementales de l'entreprise avec le CSE, qui revient à opposer emplois et environnement. Au contraire, le CNF revendique la remise en cause des chaînes de production internationalisées, exploitant les travailleurs à travers le monde, au détriment de l'environnement et des ressources naturelles.

Pour une ré-appropriation de notre protection sociale : la question des dettes sociales de la crise COVID19 doit être l'occasion d'un retour des travailleurs dans la gestion et l'administration de la protection sociale, financées par eux et pour eux.

Pour la défense des salariés et la justice prud'homale : Le CNF réaffirme son soutien à la justice prud'homale et se félicite des récentes décisions judiciaires remettant en cause les nouveaux barèmes d'indemnisation issus des ordonnances Macron.

Pour une retraite de qualité : le CNF réitère son opposition à toute dégradation des conditions de départ à la retraite, qu'elle soit d'ampleur avec la mise en place d'un régime unique et/ou par points, ou paramétrique avec un report de l'âge de la retraite ou une augmentation du nombre de trimestres nécessaires pour un taux plein. Le CNF rappelle son attachement indéfectible aux régimes spéci-



*ceci n'est qu'*

fiques (personnels navigant dans l'aérien, régime des marins, fonction publique, etc.). Le CNF revendique au contraire l'abaissement de l'âge de départ à la retraite et l'augmentation des pensions par l'augmentation des cotisations. Une telle mesure réduira les dépenses de l'assurance chômage.

Pour une organisation des travailleurs capable de construire le rapport de force : le CNF appelle à la syndicalisation de tous les travailleurs. Le CNF constate l'affaiblissement constant du dialogue social, aussi bien dans le secteur privé que public et affirme la nécessité, pour les travailleurs, d'être en capacité de créer un rapport de force, seul moyen de faire en-

tendre leurs revendications.

De ce point de vue, il appuie l'ensemble des mobilisations en cours et à venir dans les secteurs de la fédération et apporte son soutien plein et entier aux travailleurs engagés pour la défense de leurs intérêts individuels et collectifs.

Adoptée à l'unanimité

## CRÉATION D'UN SYNDICAT FORCE OUVRIERE DES SALARIÉS DE LA QUALITÉ DE L'AIR

La qualité de l'air est un enjeu environnemental et social important et pour répondre aux besoins de connaissance et de surveillance, il est nécessaire d'avoir un réseau technique qui puisse intervenir pour cette mission d'intérêt général. Il s'agit des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air qui sont présidées par des élus locaux. Ces associations régionales regroupent plus de 500 salariés qui dépendaient d'une convention collective nationale qui leur était propre. Alors que cette couverture conventionnelle faisait sens au regard des spécificités du secteur, la fusion des branches et la volonté des présidents des associations a permis au gouvernement de faire dis-

paraître cette branche pour l'intégrer à celle des bureaux d'études techniques. Le signal est fort : renvoyer l'activité de surveillance de la qualité de l'air au secteur marchand. Dans ce contexte d'attaques importantes, les salariés du secteur ont décidé de réagir. Ils se sont donc organisés en syndicat national le 24 mars dernier lors d'une assemblée générale tenue en visio-conférence ! Aujourd'hui, ils disposent de leurs instances, définissent au sein du syndicat le cahier de revendication et décident des actions pour les faire aboutir en étant confédéré au sein de Force Ouvrière.

**FO**

**SYNDICAT NATIONAL  
DES SALARIÉS DE  
LA QUALITÉ DE L'AIR**



# Ciné-débats FEETS :

## Séance 2 : **CORPORATE**

de *Nicolas Silhol*

La fédération FEETS-FO met en place un projet de club ciné-débat afin de créer un espace de partage, d'échange et d'apprentissage.

Suite à la séance en visio pour le film **EN GUERRE** de Stéphane Brizé, en présence du réalisateur,

Nous vous invitons à notre deuxième séance pour le film **CORPORATE** de *Nicolas Silhol*, le mardi 7 septembre à 19h30.

Au cinéma **Le Brady**, Paris 10<sup>e</sup>  
Disponible sur **zoom** également

En présence de  
**Fiodor Rilov**, avocat en  
droit social

